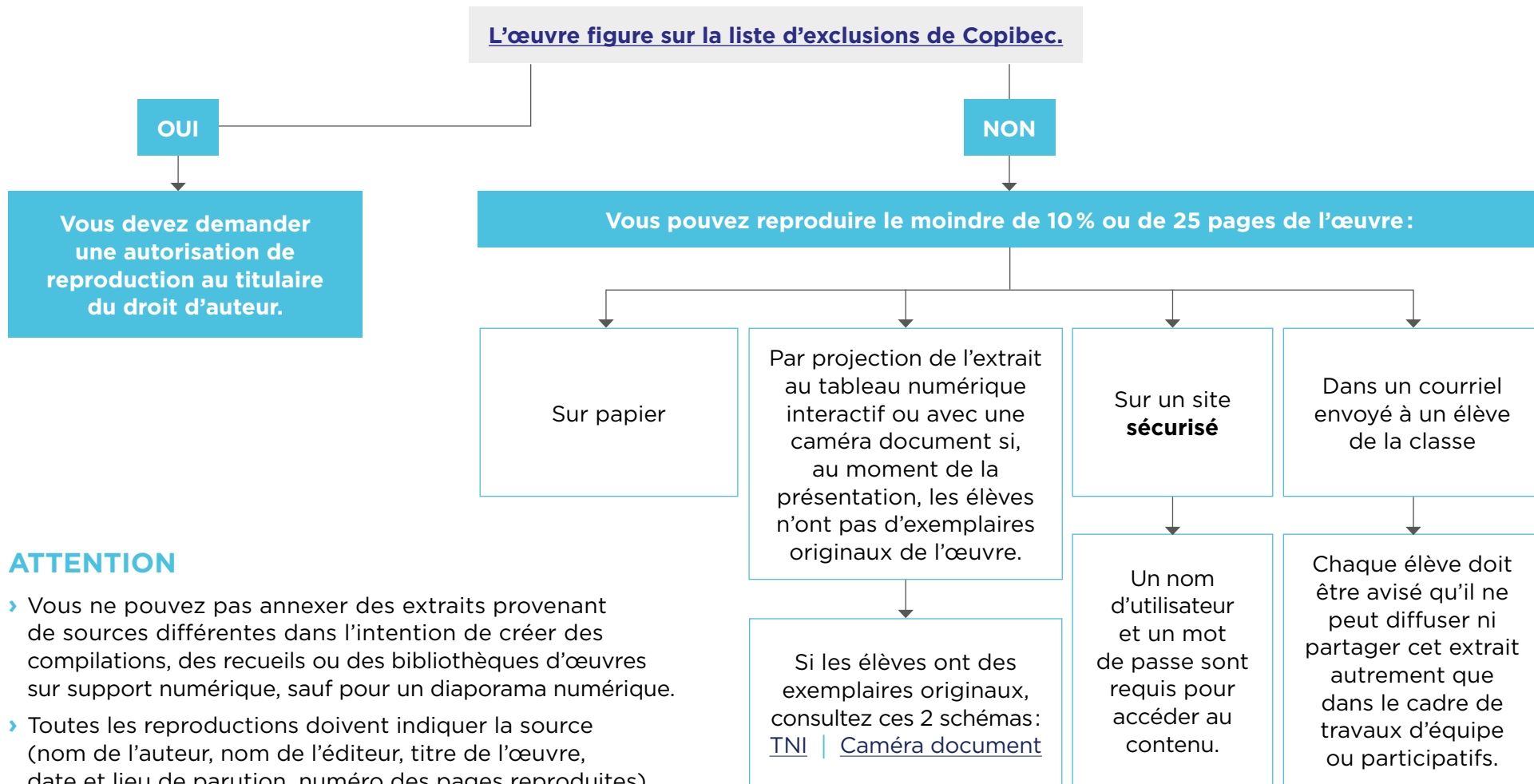


SCHÉMA 1 – REPRODUIRE UN EXTRAIT D'UNE ŒUVRE CONÇUE SPÉCIFIQUEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT¹



JUIN 2020

La *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, chap. C -42) et les licences applicables, le cas échéant, ont préséance sur le présent schéma.

¹ Les œuvres conçues spécifiquement pour l'enseignement comprennent les manuels scolaires, les guides d'enseignement, les cahiers d'activités, etc.